

AVERTISSEMENT : FONDS PRÉSENTANT DES FACTEURS DE RISQUES SPÉCIFIQUES

L'attention des souscripteurs potentiels est appelée sur les risques de liquidité et de volatilité des OPCVM tels que celui-ci, investis dans des parts ou actions d'organismes de placement étrangers qui ne présentent pas le même degré de sécurité, de liquidité ou de transparence que les OPCVM français ou conformes à la directive européenne 85/611/CEE.

Ce produit est destiné à des investisseurs suffisamment expérimentés pour pouvoir en évaluer les mérites et les risques et qui ne requièrent pas une liquidité immédiate de leurs placements.

La société de gestion et le dépositaire tiennent en permanence à la disposition des souscripteurs d'une part, la composition détaillée du portefeuille à la date la plus proche entre la date de publication du dernier rapport périodique de l'OPCVM et la fin du semestre de l'exercice et, d'autre part, les documents d'information des OPC sous-jacents.

Forme juridique de l'OPCVM
Fonds Commun de Placement

Code ISIN
FR0010038760

Établissements désignés pour recevoir les
souscriptions et les rachats
Société Générale

Société de Gestion
Lyxor International Asset Management

Commissaire aux comptes
Pricewaterhousecoopers audit

Gestionnaire financier par délégation
Lyxor Asset Management

Dépositaire
Société Générale

Compartiment
non

Nourricier
non

CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

CLASSIFICATION Diversifié.

OBJECTIF DE GESTION

Le FCP a pour objectif de réaliser une performance stable et "absolue", c'est-à-dire peu corrélée, voire non corrélée à l'évolution des principaux marchés (devises, obligations, actions et matières premières), supérieure à l'Euribor 3 mois. À cet effet, il investira dans des stratégies de gestion alternative d'une manière diversifiée et s'efforçant d'être représentative de l'univers de cette gestion. Le FCP utilisera la compétence de MSCI en répliquant la composition du MSCI® Hedge Invest Index, tout en limitant son exposition au risque de change.

ORIENTATION DES PLACEMENTS

Le FCP sera investi en parts d'organismes de placement collectif étrangers cotés à Dublin (Irlande) et gérés par des gérants sélectionnés par Lyxor Asset Management (ci-après les « OPC »). Le pourcentage maximum de détention ou d'exposition aux OPC sera de 100 %.

Les risques liés à l'investissement en OPC seront reflétés directement dans la valeur liquidative du FCP.

Dans les limites prévues par la réglementation, le FCP pourra intervenir sur des instruments financiers à terme ferme ou conditionnels, négociés sur des marchés réglementés (français ou étrangers) ou de gré à gré. Dans ce cadre, le FCP pourra prendre des positions en vue de couvrir son portefeuille au risque de devises. Ces opérations seront effectuées dans la limite de l'engagement maximum d'une fois l'actif du FCP.

Le FCP se réserve la possibilité d'effectuer des opérations de pension, de prêt et emprunt de titres.

Risque de change

Le FCP sera investi et/ou exposé en OPC libellés principalement en dollars américains (USD). Le FCP pourra être investi et/ou exposé en OPC libellés dans d'autres devises. Les investissements et/ou expositions en devises autres que l'euro feront systématiquement l'objet d'une couverture de change.

Dans le cadre de son pouvoir de gestion discrétionnaire, la société de gestion se réserve la possibilité de s'écarter de la composition du MSCI® Hedge Invest Index si elle estime que c'est l'intérêt des porteurs.

Caractéristiques des OPC

Les OPC seront choisis exclusivement parmi une gamme d'OPC constituée sur l'initiative de Lyxor Asset Management et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **forme juridique de chaque OPC** : Limited Liability Company ;
- **lieu d'immatriculation** : Jersey (Iles Anglo-Normandes) ;
- **lieu de cotation** : Dublin (Irlande) ;
- **société de gestion** : SG Hambros Fund Managers (Jersey) Limited (filiale à 100 % de la Société Générale) ;
- **gérant financier par délégation (« sub-manager »)** : Lyxor Asset Management (filiale à 100 % de la Société Générale) ;

▪ **mandat de gestion** : pour chaque OPC, Lyxor Asset Management donne à un gérant externe spécialiste de gestion alternative un mandat de gestion, sur lequel elle exerce son rôle réglementaire de contrôle du délégataire ;

▪ **dépositaire** : SG Hambros Trust Company (Jersey) Limited (filiale à 100 % de la Société Générale). Cette société peut déléguer tout ou partie de ses fonctions de dépositaire à des sous-dépositaires ou prime brokers.

La plupart des OPC ont un niveau de volatilité compris entre 2 % et 20 % et un effet de levier inférieur à 8.

Règle de division des risques : maximum 5 % par émetteur, limite portée à 10 % si les valeurs détenues pour plus de 5 % ne dépassent pas 40 % de l'actif, s'agissant d'OPC cotés sur un marché réglementé et en fonctionnement régulier de l'Union Européenne.

Le FCP n'investira pas dans des OPC d'OPC.

Le FCP n'investira pas dans des OPC non-cotés.

Stratégies alternatives mises en œuvre

La gestion alternative est une définition générique qui regroupe les techniques de gestion non traditionnelles. Les stratégies de gestion alternative ont un objectif commun : la recherche d'une performance stable, "absolue" et supérieure à l'Euribor 3 mois, c'est-à-dire peu corrélée, voire non corrélée à l'évolution des principaux marchés (devises, obligations, actions et matières premières). Pour cela, elles visent, pour la plupart d'entre elles, à réaliser des arbitrages, tirer avantage d'inefficiences ou d'imperfections de marchés, en prenant, par exemple, simultanément des positions à la hausse sur certains actifs et à la baisse sur d'autres actifs, ce sur la base d'analyses fondamentales, techniques ou statistiques.

Une particularité importante de la gestion alternative est sa flexibilité dans la mise en œuvre des objectifs de gestion. Le gestionnaire est libre d'utiliser des instruments dérivés, de vendre des titres à découvert, d'utiliser du levier ou de prendre des positions concentrées. Il peut également choisir de conserver une position nette directionnelle sur un marché ou un secteur ou, au contraire, décider d'adopter une approche neutre en immunisant tout ou partie de son portefeuille contre les fluctuations de marché.

Du fait de leurs caractéristiques propres – flexibilité dans la mise en œuvre des techniques de gestion, recherche de performance absolue – les stratégies de gestion alternative sont devenues une classe d'actif à part entière, aux côtés des actions et des obligations. Cette nouvelle classe d'actif fait aujourd'hui partie de la palette des investissements disponibles dans le cadre d'une gestion de portefeuille diversifiée.

Les principales stratégies des OPC sont regroupées en trois catégories. Chaque catégorie représente un objectif général d'investissement, que l'on caractérise par sa nature plus ou moins directionnelle et par son profil risque/rendement.

LES TROIS CATÉGORIES SONT :

« Directional Processes »

Cette catégorie regroupe les fonds dont les stratégies consistent à miser sur la hausse ou la baisse des cours de différents types d'instruments tels que devises, matières premières, actions, ou obligations, sur les marchés à terme ou au comptant.

« Enhanced Equity Processes »

Ce type de gestion, dérivé de la gestion actions traditionnelle, vise à bénéficier de la capacité de certains gérants à identifier les meilleurs et les moins bonnes valeurs, de leur flexibilité dans l'utilisation du levier et de la vente à découvert, tout en conservant une exposition résiduelle directionnelle sur certains secteurs ou sur le marché actions en général.

« Non-Directional Processes »

Cette catégorie regroupe les stratégies non directionnelles, dont l'objectif est de tirer parti d'inefficiences de marché ou d'écarts de valorisation entre différents instruments financiers.

DESCRIPTION DU MSCI® HEDGE INVEST INDEX

MSCI a établi une méthodologie de classification des processus d'investissement et stratégies de gestion,

le MSCI® Hedge Fund Classification Standard™. Cette classification, et une importante base de données de hedge funds, ont permis à MSCI de construire un indicateur composite de gestion alternative, le MSCI® Composite Hedge Fund Index.

En s'appuyant sur le MSCI® Composite Hedge Fund Index, et notamment sur le poids des diverses stratégies qui le composent, MSCI a mis en place une méthodologie qui permet, à partir d'une liste d'OPC constitués sur l'initiative de Lyxor Asset Management (décrits précédemment) et périodiquement renouvelée, de déterminer une allocation, le MSCI® Hedge Invest Index. C'est cette allocation que le gérant du FCP s'efforcera de répliquer. Dans la construction de cette allocation, MSCI cherche à mettre en œuvre les caractéristiques suivantes :

- **Répliquabilité** : l'allocation a pour objectif que sa performance puisse être répliquée au travers d'OPCVM.
- **Liquidité** : l'allocation a pour objectif de représenter un portefeuille de fonds de gestion alternative offrant une liquidité hebdomadaire.
- **Représentativité** : l'allocation a pour objectif de refléter la diversité des stratégies parmi les plus liquides des

fonds de gestion alternative, et leurs poids respectifs dans cet univers.

▪ **Diversification** : la méthodologie de l'allocation a pour objectif de maintenir une diversification suffisante en limitant les concentrations par fonds et par stratégie.

▪ **Indépendance** : la construction de l'allocation et la pondération des différents constituants répondent à des règles et des principes objectifs.

La méthodologie détaillée suivie dans la construction et la gestion de l'allocation est publique. La méthodologie peut être obtenue sur le site Internet de la société MSCI, www.msci.com.

DURÉE MINIMALE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE : 5 ans.

SOUSCRIPTEURS CONCERNÉS

Offert au public (personnes physiques et personnes morales).

AFFECTATION DES RÉSULTATS

FCP de capitalisation. Comptabilisation selon la méthode des coupons encaissés.

MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE

Dernier jour de calcul de la valeur liquidative du mois de mai.

Première clôture : 28 mai 2004

VALEUR LIQUIDATIVE D'ORIGINE

100 EUR

Les parts sont fractionnées en millièmes.

PÉRIODICITÉ DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE

Hebdomadaire, calculée sur la base de la valeur des actifs du FCP arrêtée chaque mardi. La valeur liquidative est publiée le vendredi qui suit (ou, si ce jour n'est pas un jour ouvré, le jour ouvré suivant).

Est considéré comme jour ouvré tout jour qui n'est pas un jour férié au sens du Code du travail français ou un jour de fermeture de la Bourse de Paris.

CONDITIONS DE SOUSCRIPTIONS ET DE RACHATS

Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés au Département des Titres et de la Bourse de la Société Générale au plus tard à 10 h 00 (heure de Paris) le lundi (ou si ce jour n'est pas un jour ouvré, le jour ouvré immédiatement précédent) pour être exécutés sur la base de la valeur liquidative publiée le vendredi suivant (ou si ce jour n'est pas un jour ouvré, le jour ouvré suivant).

Si la périodicité de calcul de la valeur liquidative du FCP devient quotidienne, les ordres de souscriptions et de rachats

reçus par le Département des Titres et de la Bourse de la Société Générale entre le lundi à 10 h 00 (heure de Paris) et le lundi suivant à 10 h 00 (heure de Paris) seront exécutés sur la base de la valeur liquidative publiée le vendredi qui suit la fin de cette période (ou si ce jour n'est pas un jour ouvré, le jour ouvré suivant).

SOUSCRIPTION MINIMALE INITIALE

10 000 EUR.

SOUSCRIPTION MINIMALE ULTÉRIEURE

500 EUR.

COMMISSION DE SOUSCRIPTION

2,50 % au maximum de la valeur liquidative sur laquelle la souscription est effectuée, acquis aux tiers.

COMMISSION DE RACHAT

2,50 % au maximum de la valeur liquidative sur laquelle le rachat est effectué, acquis aux tiers.

FRAIS DE GESTION MAXIMUM

1,55 % TTC par an au maximum de l'actif net du FCP imputé sur le compte de résultats du FCP.

COMMISSION ET FRAIS INDIRECTS

À titre indicatif, les frais de gestion fixes des OPC dans lesquels le FCP investira seront au maximum de 3 %. Ces OPC ne feront l'objet d'aucun droit d'entrée ou de sortie.

LIBELLÉ DE LA DEVISE DE COMPTABILITÉ : Euro

ADRESSE DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

Lyxor International Asset Management
Tour Société Générale, 17 cours Valmy,
92987 Paris La Défense.

ADRESSE DU GESTIONNAIRE FINANCIER PAR DÉLÉGATION

Lyxor Asset Management
Tour Société Générale, 17 cours Valmy,
92987 Paris La Défense.

ADRESSE DU DÉPOSITAIRE

Société Générale, 50 bd Haussmann,
75431 Paris cedex 09.

ADRESSE DES ÉTABLISSEMENTS DÉSIGNÉS POUR RECEVOIR LES SOUSCRIPTIONS ET LES RACHATS

Société Générale, 29 bd Haussmann,
75009 Paris

LIEU OU MODE DE PUBLICATION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE

Siège du gestionnaire financier par délégation.

La présente notice d'information doit obligatoirement être proposée aux souscripteurs préalablement à la souscription, remise à la souscription et mise à la disposition du public sur simple demande.

La note d'information complète de l'OPCVM et le dernier document périodique sont disponibles auprès des agences des établissements placeurs.

Le FCP objet de la présente notice d'information n'est en aucune façon sponsorisé, avalisé ou promu par la société Morgan Stanley Capital International Inc. (« MSCI ») et MSCI n'assume aucune responsabilité en relation avec ledit FCP ou avec l'allocation mise en œuvre par le gestionnaire financier par délégation du FCP. Une information plus complète sur la relation limitée entre MSCI, la société de gestion, le gestionnaire financier par délégation et le FCP figure dans le règlement du FCP, disponible sur demande auprès de la société de gestion.

DATE D'AGRÈMENT DE L'OPCVM PAR L'Amf

19 MARS 2004

DATE D'ÉDITION DE LA NOTICE D'INFORMATION

19 MARS 2004